

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Département du Rhône	11	—	22	—	44	—
Département limitrophes	12	—	23	—	46	—
Autres départements	13	—	25	—	48	—

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

O. GUICHARD

Imprimerie de H. Strock. Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 20 Juin.

La presse républicaine presque tout entière avait cru trouver dans la tournée qu'avait prise la commission dans la dernière séance de la commission des Trente, l'indice d'une solution favorable à la proposition Casimir-Périer. C'est bien sincèrement que nous aimerions à partager cet espoir, mais la mesure que vient de prendre la commission ne nous semble guère faite pour nous inspirer des idées optimistes, sur le caractère de ses résolutions.

Nous apprenons en effet que la commission a décidé de ne pas communiquer à la presse le compte-rendu de ses séances. Elle tient à faire dans l'ombre son petit travail, ce qui est loin de démontrer que son œuvre, si toutefois œuvre il y a, doive être absolument favorable aux vœux du public dont elle a pris si ingénument la précaution de se cacher.

Il va sans dire, que comme toujours, en semblable occasion, les commentateurs iront leur train autour de ces séances voilées, mais nous croyons devoir nous mettre en garde contre les comptes-rendus, plus ou moins imaginaires, qu'on en pourra faire.

Force nous est donc d'attendre pour apprécier les travaux de la commission des Trente qu'elle ait présenté le résultat définitif de ses délibérations, et que le rapport sur la proposition Casimir-Périer soit, comme la vérité, sorti de son puits.

L'entrevue que les empereurs d'Allemagne et de Russie ont eue de nouveau à Eins, dans ces derniers jours, est intervenue dans un sens très-favorable à l'empire allemand, par la presse berlinoise. La *Correspondance provinciale* insiste particulièrement sur l'importance des rapports cordiaux qu'elle dit exister entre les deux empereurs, pour le maintien de la paix européenne, dont, d'après elle, le nouvel empire serait le gardien.

S'il faut, toutefois, s'en rapporter à un journal de Vienne, cette cordialité serait plus apparente que réelle. D'après ce journal, l'entrevue des deux empereurs aurait conservé un caractère absolument personnel, et l'on aurait évité d'aborder la question politique à cause de certaines divergences qui, paraît-il, existaient entre les cours de Saint-Petersbourg et de Berlin. Ces divergences auraient pris leur source dans les projets d'entente dont il a été parlé, entre les gouvernements de Serbie et de Roumanie, projets considérés d'un oeil très-favorable par la Russie et à la naissance desquels l'Autriche n'aurait pas été, dit-on, complètement étrangère.

Or, dès qu'il fut question de cette entente, les feuilles officieuses de Berlin, se hâtèrent d'en combattre le projet avec une énergie et un ensemble qui démontreraient, d'une manière évidente, le peu de satisfaction qu'une alliance entre la Roumanie et la Serbie inspirait au gouvernement de l'empereur Guillaume.

Une solution, et une solution décisive de la guerre carliste en Espagne, est au moment de se produire. L'attaque contre les bandes de don Carlos concentrées dans les lignes du mont Jurra, près d'Estella, par le maréchal Concha est, paraît-il, imminente. D'un autre côté, les partisans du prétendant viennent d'éprouver une déroute complète à Alcora, près Castellon. Les carlistes étaient commandés par don Alphonse qui a dû s'enfuir vers Cordoue, en compagnie de dona Blanca, sa femme, qui joue, depuis son entrée en Espagne, le rôle pittoresque d'amazone.

Les carlistes ont fait de grandes pertes et comptent parmi leurs morts don François de Bourbon, fils de don Henri de Bourbon, qui fut, l'on s'en souvient, tué en duel par son cousin le duc de Montpensier.

INFORMATIONS POLITIQUES

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Les ministres se sont réunis en conseil. Le retrait de la loi municipale ne change rien aux dispositions du gouvernement. Si le projet est repris, il persistera à revendiquer le droit de nomination des maires et se ralliera probablement, à titre de transaction, à l'amendement de M. Clapier, qui est ainsi conçu : « La loi du 20 janvier continuera d'être en vigueur, pendant le délai de deux années, à partir de la promulgation de la présente loi. »

La commission du budget paraît décidée à rejeter la surtaxe d'un demi-décime proposée par M. le ministre des finances sur les impôts indirects et l'enregistrement.

La commission inclinait à remplacer le projet de M. Magné par la réduction à 150 millions du remboursement annuel fait à la Banque. On ajoute que le consentement de la Banque de France serait acquis à ce projet.

Il se pourrait que la proposition émise par M. Wolowski, dans la commission du budget, et relative à la création d'une commission centrale permanente de statistique qui serait la résultante des travaux de tous les ministères respectifs, fut prise en considération. En effet, un travail à ce sujet est en cours de préparation au département du commerce. Il en ressort que, outre la commission centrale proposée par M. Wolowski, les attributions du bureau de statistique générale de France seraient augmentées.

La commission des lois constitutionnelles garde le secret de ses délibérations. Cependant, on assure que ses membres sont déjà d'accord pour prendre une décision sur la proposition de M. Casimir-Périer. On assure en outre qu'en présence des difficultés qu'offre la formation d'une majorité sur la proposition de M. Lambert de Sainte-Croix, les membres du centre droit attachés au groupe de M. d'Audiffert-Pasquier, finiraient par accepter celle de M. Casimir-Périer.

La proposition de loi suivante a été présentée à l'Assemblée hier par M. de Lorgeril et renvoyée à la commission du budget :

Art. 1^{er}. — A partir de la promulgation de la présente loi, seront assujettis à une taxe se soldant au moyen d'un timbre sur le bordereau des opérations de Bourse, indépendamment du timbre déjà prescrit par la loi :

L'achat et la vente à terme, à prime ou avec report et tout autre acte conforme aux usages commerciaux, différent de l'achat ou vente au comptant, ayant pour objet des titres de dettes de l'Etat, des communes et d'autres associations reconnues par la loi, des actions ou obligations sociales et en général tout titre d'autres valeurs cotées en Bourse.

Art. 2. — La taxe pour les transactions mentionnées dans l'article premier sera appliquée dans la mesure suivante :

Pour tout titre dont la valeur à la Bourse, le jour de l'opération, ne dépasse pas 10.000 fr. : 1^{er} De 10.001 à 20.000 fr. 2^e De 20.001 à 50.000 fr. 5^e De 50.001 à 100.000 fr. 10^e De 100.001 à 150.000 fr. 15^e Et elle augmentera dans la même proportion de 50.000, en 50.000 francs pour les sommes supérieures.

Art. 3. — Les contrats désignés à l'article premier devront toujours être stipulés par le ministère d'un agent de change.

D'après des renseignements dont nous ne pouvons aujourd'hui vérifier l'exactitude, la commission de réorganisation de l'armée aurait décidé la création de six bataillons de chasseurs de montagne, appelés à tenir garnison, quatre sur notre frontière des Alpes et deux sur celle des Pyrénées.

L'organisation de ces corps spéciaux serait calquée sur celle des chasseurs de montagne italiens, c'est-à-dire qu'ils seraient exclusivement recrutés dans la circonscription de garnison affectée à chaque bataillon. Leur mission serait de s'exercer à la guerre de montagne et de connaître tous les moindres défilés

teux de faire revenir mon cousin, il ne la reverra jamais.

— J'en suis désolé pour mademoiselle Francœur, répondait l'entêté vieillard; ce sera sûrement une grande perte que feraient monsieur son père et madame sa mère, j'y prendrai une part très-vive. Mais je n'ai qu'une parole... D'ailleurs, d'après ce que tu me dis, ma petite Francinette, ce n'est pas assez que cette fille soit de retour... et quelle retour, juste ciel! elle serait encore d'une santé débilé, d'une complexion délicate fort peu rassurante pour l'avenir de ma race; or, les de Bussièrres ont toujours été de solides gaillards, et je n'entends pas qu'ils décroissent. Quelle guérison d'abord, nous verrons ensuite.

Il tranchait la question à rebours, car, la maladie procédant du chagrin et de l'absence, c'était avant qu'il aurait fallu voir.

Guillaume s'agitait au milieu de tout cela, sombre, presque farouche, désespéré de son impuissance. Cependant, il méditait un projet audacieux, extravagant même, et que l'imminence du danger pouvait seule admettre.

Du reste, si la situation restait telle quelle, toute espérance s'éteignait. Il n'y avait donc pas de temps à perdre.

Son parti arrêté, Guillaume expédia à Christian le télégramme que voici :

« Ton père consent. Tu es engagé volontaire, donne ta démission et obtiens de ton colonel de partir sur l'heure. »

Guillaume.

D'après ses calculs, quatre jours au moins devaient s'écouler avant le retour de Christian; or, comme le départ du jeune homme

qu'il pourrait être utile de défendre dans une campagne.

Les membres de la réunion Colbert ont, dans leur séance de mercredi soir, décidé qu'ils soutiendraient le cabinet sur la question de nomination des maires.

Les membres de l'extrême droite ont également délibéré, mercredi soir, sur la question des maires.

De la discussion qui s'est engagée à ce sujet, il résulte, dit *Paris-Journal*, que les Cheval-Légers, tout en maintenant le principe de l'élection des maires par les conseils municipaux, reconnaissent qu'il ne peut être appliqué en ce moment; ils seraient donc disposés à ajourner le titre de la loi municipale relatif au mode de nomination des maires et à maintenir les choses dans l'état actuel.

M. Laboulaye a écrit une lettre à la *Patrie* pour déclarer inexact qu'il ait été porté sur la liste des sénateurs après le plébiscite, ni qu'un de ses fils ait été nommé secrétaire d'ambassade par M. de Gramont, et qu'un autre ait été nommé juge par M. Olivier.

On écrit de la Nièvre, à l'un des correspondants parisiens de l'*Indépendance belge*, qu'on a fait dans ce département une enquête sérieuse sur le comité central de l'Appel au peuple. Le commissaire enquêteur, ancien président du tribunal, prend sa mission au sérieux. Il sait, sans doute, que le dernier pèlerinage de Chislehurst ne s'est pas fait tout seul; il y avait une agence à Paris; il y a eu une caisse et, par conséquent, une comptabilité. Il y a même eu une publicité. On n'ignorera que ce qu'en voudra ignorer. Si ce joli épisode de notre histoire contemporaine est raconté par une bonne plume, il aura quelque succès, j'en réponds.

La *Volonté nationale* des deux Charentes nous apprend que la gendarmerie, en vertu d'une circulaire préfectorale du 9 de ce mois, a saisi, à Loulay, les affiches annonçant la publication du *Journal de l'Ouest* et portant en tête : Souveraineté nationale. — Appel au peuple.

La Chambre des députés du grand-duché de Bade vient de prendre l'initiative en faveur de l'instruction laïque et obligatoire. Elle a décidé d'exprimer dans une Adresse au souverain le vœu de la législation de voir le gouvernement présenter une loi à cet effet, tant pour les écoles primaires que pour les écoles normales.

Les journaux catholiques de Rome, l'*Osservatore romano* et le *Voce della Verità* notamment, nous arrivent aujourd'hui encadrés d'ornements de feuillages et de fleurs, en l'honneur du vingt-huitième anniversaire de l'avènement de Pie IX au trône pontifical. Leur première page est remplie d'adresses et de souhaits en l'honneur du Saint-Père.

L'*Osservatore romano*, lui dédiant les vœux de ses lecteurs, lui fait précéder de ces mots : « Au miracle des pontifices, soutien invincible de la foi, adversaire implacable de l'impie, au grand Pie IX, vénéral par ses fils, hai par les impies... »

Dans l'éloge que la *Voce della Verità* fait du Saint-Père, à cette occasion, les journaux italiens relèvent cette phrase : « A qui sert, o pontifice, la vaste étendue des possessions et la multitude des cacons, si l'on ne commande pas aux cœurs? Une de tes paroles est plus forte qu'une armée; le son de ta voix est plus puissant pour exciter l'espérance ou la terreur, que le fracas des armes et le tonnerre des batailles! »

Donc, dit la *Gazzetta d'Italia*, que Pie IX se résigne et qu'il se contente de jouer en paix de l'omnipotence morale qu'il possède comme souverain pontife. »

Quel autre malin passait au firmament, quand la commission de décentralisation vint au monde parlementaire? Trois années durant, elle étudia consciencieusement un projet de loi municipale; et quand, après avoir commenté, discuté, comparé toutes les législations de tous les temps et de tous les pays, elle s'arrêta enfin à une rédaction définitive, voilà trois votes de l'Assemblée, qui renversent cet édifice si péniblement élevé! Nous avons enregistré sans déplaisir l'adoption des

pouvait être retardé par quelque circonstance imprévue, comme il ne voulait pas qu'on eût le temps de lui expédier contre-ordre, il remit au matin de ce quatrième jour, l'entrevue, scabreuse mais décisive, pour l'accomplissement de son projet, il devait avoir avec M. de Bussièrres.

Ce quart-d'heure venu, bien autrement terrible que celui de Rabelais, il alla au château et fit annoncer au vieux gentilhomme l'instituteur de Chambly.

Le baron allait se mettre à table.

— Que diable peut me vouloir cet Olibrius? pensa-t-il.

Cependant, comme il continuait à s'ennuyer beaucoup, et que toute distraction était bonne à prendre, il donna l'ordre d'introduire le visiteur imprévu.

Guillaume tremblait, comme cela arrive aux plus braves conscripts avant le premier coup de feu.

Bonjour, jeune homme, dit cordialement M. de Bussièrres, je vous remercie fort bien; vous êtes le fils de Gervaise; j'ai même assisté à l'inauguration de votre école... Quel vent vous amène? Voulez-vous casser une croûte avec moi?... là, sans façon.

Le baron était plein d'aménité, quand il voyait; il faisait de la popularité à son heure et à sa manière. Ajoutons que, depuis un certain temps déjà, le colonel et Francine s'éloignaient de lui; il sentait qu'on lui en voulait, et il s'en voulait peut-être lui-même d'une obstination qui tournait à la cruauté, et sur laquelle le maudit amour-propre l'empêchait de revenir.

De plus, il causait volontiers à son repas, et, depuis quelques semaines, il n'avait mis la

main sur aucun coiffeur. Guillaume remercia sous prétexte qu'il avait diad.

— Bah! reprit le gentilhomme, à votre âge on dine tant qu'on veut.

Cela me serait impossible, monsieur le baron.

— Vous accepterez bien un verre de bordeaux?

— Impossible!

— En ce cas, jeune homme, vous permettez, n'est-ce pas? Comme le dit Boileau, à ce que je crois,

Un dîner réchauffé ne vaut jamais rien. Je vous écouterai en mangeant.

Ce sera peut-être long.

Raison de plus pour commencer tout de suite, mon ami.

J'ai besoin de tout mon courage, monsieur le baron, et je réclame toute votre indulgence.

— Diable! c'est donc bien terrible, ce que vous avez à me dire?

— C'est au moins fort triste.

— Un instant, jeune homme! Si cela devait troubler ma digestion, je vous serais obligé de vouloir bien remettre l'entretien à un autre moment.

— Cela ne souffre pas de retard, monsieur le baron.

— En ce cas, marchez!

— Vous savez que j'ai été élevé par les soins de Claude Francœur, commença Guillaume, et que je lui dois le peu que je suis.

— Oui, je sais, après?

— A ce titre, il est tout naturel que je lui sois dévoué et que je considère sa famille comme la mienne.

— Mais les choses ne se passent point de la sorte dans les élections municipales; le scrutin de liste et le sectionnement sont des remèdes insuffisants, on l'a bien vu à Lyon.

Et cependant quelle heureuse influence pourraient avoir au sein d'un conseil municipal les représentants intelligents d'une minorité? Que de lumières n'apporteraient-ils pas dans les discussions? Leur voix, soutenue par l'opinion publique, calmerait bien des passions, résisterait aux entraînements irréfléchis, et empêcherait beaucoup de fâcheuses résolutions. C'est ainsi qu'on préviendrait la funeste intervention de l'autorité centrale dans les grandes municipalités.

Nous aurions donc désiré qu'on tentât cette expérience et il nous paraît regrettable qu'il se soit trouvé 579 députés pour rejeter une innovation aussi rationnelle et aussi sagement conservatrice; et à ceux qui voient dans le vote d'hier un triomphe pour la démocratie nous opposerons une autorité, qui ne leur est pas suspecte, celle de Stuart Mill. Que les minorités soient représentées dans une juste proportion, dit le grand publiciste anglais, c'est une partie essentielle de la démocratie; sans cela il n'est pas de véritable démocratie possible; on n'a qu'une fausse apparence de démocratie.

La perception des impôts en France

M. Léon Say vient de déposer, au nom de la commission du budget, le rapport spécial sur le budget du ministère des finances.

Ce document, plein de faits intéressants, est surtout utile à étudier au moment où le problème de l'équilibre de nos finances va de nouveau s'imposer aux délibérations de l'Assemblée. Telles sont, entre autres, les pages relatives aux frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts. Ces frais s'élevaient à 247 millions de francs, en chiffres ronds. Ne serait-il pas possible de diminuer cette dépense considérable, qui ne profite en rien au Trésor, par une organisation plus économique, par un mécanisme administratif plus parfait, mieux entendu? Ou bien ne pourrait-on pas, par une perception meilleure, plus vigilante, accroître le produit des taxes existantes, et combler ainsi, en partie au moins, le déficit de nos budgets? La proposition est séduisante et toute d'actualité; c'est à ce point de vue spécial que nous allons étudier aujourd'hui l'excellent rapport de M. Léon Say.

Faisons d'abord une petite incursion dans le passé :

Sous l'ancienne monarchie, une partie des impôts était, comme on le sait, *affermé* par le gouvernement qui, moyennant une rente fixe, abandonnait aux fermiers ou à leurs agents le pouvoir de les recouvrer; il en était ainsi pour toutes les taxes autres que la taille, la capitation et les vingtièmes. Ce mode de perception dont la révolution a fait justice couvrait les abus les plus criants et les plus odieux. D'après les Mémoires de Sully, pour 30 millions qui parvenaient au Trésor sous Henri IV, les particuliers en acquittaient cent cinquante. Sous Louis XIV, la moitié des impôts payés par la nation ne parvenait pas encore au gouvernement, et quand le marquis d'Effiat entra en charge, il trouva, dit-il, la recette dépensée et la dépense à faire (1).

Depuis 1789, la collecte des impôts en France se fait exclusivement par l'Etat, par des fonctionnaires payés par lui, et placés sous l'inspection immédiate du gouvernement.

D'après un rapport adressé au roi par M. de Chabrol, les frais de régie, de perception et d'exploitation des revenus publics de la France s'élevaient en 1828 à 10 710 pour cent des recettes brutes, proportion que nous retrouvons à peu près semblable en 1853 (10, 0 0/0). Les recettes brutes étaient à cette dernière date de 1,392,808,000 francs et les frais de perception de 127 millions 1/2.

(2) Si nous prenons le budget des dépenses du ministère des finances pour 1875, nous voyons que la perception des impôts nous coûte 246,891,449 fr. Les recettes du budget de l'Etat étant évaluées à 2,573 millions, les frais s'élèveraient à 9 1/2 p. 0/0 du produit brut; mais cette proportion est inexacte. Il ne faut pas oublier, en effet, dit avec raison M. Leroy Beaulieu, dans le dernier numéro de l'*Economiste français*, que « les frais de régie de perception et d'exploitation supportés par l'Etat pourvoient au recouvrement, non-seulement des impôts qui profitent au budget des recettes de l'Etat, mais encore des centimes additionnels communaux, départementaux et des diverses taxes spéciales dont le produit est versé dans le budget des départements ou des communes. L'ensemble de ces recettes départementales ou communales per-

(1) Gustave du Puynode : *De la Monnaie du Crédit et de l'impôt*, t. I, p. 112.

(2) De PARIET. — *Traité des impôts*.

ques par l'Etat, atteindraient 1875 le chiffre de 360 millions, qui ajoutés aux 2,573 millions 1/2 du budget général de l'Etat forment un total de 2,933 millions de francs. Le chiffre de 247 millions de francs de perception mis en regard de ce produit total donne une proportion d'environ 2 p. 0/0.

Le progrès réalisé depuis 1828, au point de vue du coût de recouvrement de nos impôts, ne serait donc que de 2 à 3 0/0. Ce progrès ne peut assurément que sembler bien lent, surtout si l'on tient compte des facilités que la multiplication des voies de communication et de transport a fournies depuis cinquante ans aux agents du fisc, et de l'accroissement des recettes budgétaires. Car les frais de perception des impôts doivent diminuer proportionnellement avec l'augmentation du produit, comme les frais généraux d'une maison de commerce diminuent avec l'extension de ses affaires. Il ne paraît donc pas que notre mécanisme administratif se soit beaucoup perfectionné dans ces quarante dernières années.

Le coût du recouvrement des divers impôts est d'ailleurs très variable. Passons rapidement en revue les grandes catégories dont nos budgets se composent.

L'administration des contributions directes coûtera, en 1875, 19,224,940 francs; ses recettes sont estimées à 715 millions de francs (1); les frais de perception s'élèveront donc à 3,21 0/0 du produit; les mêmes frais étaient de 5 0/0 en 1828, d'après M. de Chabrol, et 4,4 0/0, en 1853, d'après les calculs de M. de Pariet. Les dépenses de l'enregistrement, du domaine et du timbre, qui représentaient 5,4 0/0 de la recette en 1828 et 4,2 0/0 en 1853, ne représentent plus aujourd'hui que 3,5 0/0 de la recette. Les chiffres du budget de 1875 témoignent donc d'une certaine amélioration dans ces deux services de notre administration fiscale; il ne serait pas impossible, cependant, de rendre cette perception plus économique encore. M. Say estime qu'on pourrait remanier, dans une certaine mesure, les circonscriptions des perceptions rurales et en réduire le nombre au fur et à mesure des vacances; on l'a fait quelquefois, dit-il, avec beaucoup de succès. M. Léon Say propose une autre réforme plus importante : la réunion des deux directions des contributions directes et de l'enregistrement qui, en assurant la rentrée entière de tous les droits d'enregistrement, faciliterait, de plus, singulièrement l'opération de la révision du cadastre.

L'administration des forêts comporte une dépense de 12,241,197 fr. pour un produit de 38 millions 1/2 de francs seulement, soit 30 0/0 de la recette; mais ce service ne doit pas être considéré au point de vue purement fiscal; son utilité économique surpasse de beaucoup son utilité financière. Il en est de même de l'administration des postes, qui figure au budget de 1875 pour une dépense de 70,386,652 francs sur une recette prévue de 111 millions de francs seulement.

Le service des douanes absorbait en 1860 25 0/0 du produit, en 1865 20 3/4 0/0, en 1870 18 1/3 0/0. En 1875, la dépense prévue ne dépassera pas 11 5/8 0/0 de la recette. Les économies réalisées sont donc très importantes. Cette branche de notre administration fiscale reste néanmoins celle qui, proportionnellement à la recette, coûte le plus cher à la nation. Elle est inscrite au budget par une dépense de 30 millions de francs.

Nous arrivons au chapitre des contributions indirectes qui constituent,

(1) Soit 468 millions pour l'Etat, 283 millions pour les centimes départementaux et communaux, et 24 millions pour taxes diverses (châux, voitures, cercles, billards, etc.)

devant votre volonté; seulement quand une âme se perd, quand quelqu'un se meurt, le droit de sauvegarde appartient à tous.

— Sauvez, jeune homme! Sauvez! je ne demande pas mieux.

— C'est-ce que j'ai essayé de faire en rappelant moi-même Christian.

— Vous dites? demanda le vieux gentilhomme, arrêtant sur Guillaume des yeux incrédules, et tenant, à une portée de sa bouche, une cuisse de gibier frappée de paralysie.

— Je dis, monsieur, que j'ai rappelé Christian en votre nom.

— En mon nom! Ce serait un peu fort! par exemple!

— Je lui ai écrit que vous consentiez à ce que son mariage avec M^{lle} Modeste se fit tout de suite.

— Cela dépasserait toutes les bornes!

— Si je compte juste, si la traversée a été bonne, il doit arriver aujourd'hui ou demain au plus tard.

— Allons, mon ami, vous êtes tout simplement fou, archi-fou, et je m'étonne qu'on vous confie des enfants à élever... Je reconnais dans ce choix la sagacité habituelle de l'infaillible Francœur.

— Monsieur le baron, reprit Guillaume avec beaucoup de calme, ce que je viens de vous dire est vrai en tout point.

— Mais, en ce cas, monsieur, fulmina le gentilhomme en se levant violemment, savez-vous qu'il ne me restera plus qu'à vous faire jeter à la porte!

— Faites, monsieur le baron... Mais, écoutez-moi d'abord, je vous en prie!

(La suite à demain.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 21 Juin 1874

67

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Ce n'était ni la langueur, ni les défaillances, ni les troubles dans l'économie qui précèdent d'habitude la maternité. C'était une incessante prostration, la présence d'un malheur prochain, un désespoir muet qui minaient les sources de la vie.

Le médecin commençait à hocher la tête d'une façon qui n'avait rien de rassurant.

A la suite de plusieurs conciliabules entre Claude, le colonel et Francine, celle-ci s'était décidée à faire quelques nouvelles tentatives auprès de son oncle.

— N'avez-vous donc pas de pitié! disait-elle; Modeste se meurt... Si vous ne vous ha-

comme on le sait, la base de notre système d'impôts. L'ensemble des taxes les plus variées dont il se compose, représente une recette de 965 millions de francs. Elle coûte au Trésor 32 millions 822,030 francs soit 3 1/2 p. 0/0. La même perception coûtait au Trésor 15 0/0 des recettes en 1828 et 11 2 0/0 en 1853; mais à ces deux époques les taxes indirectes ne figuraient dans nos budgets que pour 140 millions (en 1828) et 198 millions (en 1853). L'énorme développement qu'elles ont acquis a permis d'utiliser d'une manière plus complète le personnel et le matériel, et de diminuer ainsi le prix de revient des impôts perçus.

En résumé, les diverses branches de notre administration fiscale ont réalisé dans les divers services de la perception des impôts des économies réelles; il ne nous semble pas impossible d'en obtenir de nouvelles et de notables. Ne nous faisons cependant pas trop d'illusions sur ce point. Les habitudes administratives ne se changent pas en un jour; on doit toujours compter avec ce qu'on appelle les précédents, l'esprit de routine, les positions et les droits plus ou moins bien acquis; il faut ménager les abus quand ils ont les cheveux blancs, a dit un auteur.

Mais ce qui nous semble d'une réalisation plus aisée et plus immédiate, c'est de tirer des taxes existantes un meilleur produit. Les impôts ne rendent pas, cela n'est pas douteux, tout ce qu'on peut en attendre; la fraude, pour certains d'entre eux, s'exerce sur une vaste échelle, et la somme dont elle frustre le trésor dépasse de beaucoup les 40 ou 50 millions qui manquent encore pour assurer l'équilibre stable de nos budgets. A ce point de vue, il nous reste beaucoup à faire.

En ce qui concerne notamment les contributions indirectes, les recettes, trop étendues, rendent la surveillance difficile; en les divisant davantage, on obtiendrait un produit net plus considérable. On l'a déjà fait avec succès, et on a constaté que là où la division était bien opérée, un surcroît de dépense de 1 fr. donnait 25 fr. de recettes nouvelles. Il y a donc, de ce chef, des produits importants à faire rentrer dans les caisses du Trésor. La commission du budget insiste avec raison pour que le ministre des finances tourne du côté de la réforme des perceptions des impôts tous les efforts de son administration. La justice, la morale, le pays et le Trésor ne peuvent qu'y gagner.

Nous trouvons dans l'Ordre cette singulière consultation sur le droit de distribution des images interdites par la loi sur le colportage.

Ce n'est au fond, comme il est aisé de le voir, qu'une invite assez grotesque aux frères des écoles chrétiennes de coopérer activement à la propagande bonapartiste.

Nous avons reçu ce matin la visite d'un bon frère des écoles chrétiennes, qui se souvient de tout ce que Napoléon III a fait pour son institut, relevé par Napoléon III et de la sollicitude que l'empereur avait pour la bonne éducation des enfants du peuple. Cet excellent frère, dont les sentiments de gratitude envers l'empire se sont fortifiés depuis la Commune et le ministère de M. J. Simon, nous a demandé s'il ne pourrait pas distribuer, à titre de récompense, à ses élèves les plus méritants, des portraits du prince impérial. Je suis sûr, nous a-t-il dit, que ces photographies seraient aussi recherchées par les enfants que par les familles.

Nous avons répondu au bon frère que son droit ne nous paraissait pas douteux, et pour preuve nous lui avons montré de petits imprimés qui se distribuent aux jeunes filles dans une école communale dirigée par les sœurs, à Passy.

Ces imprimés, en tête desquels est l'image du comte de Chambord, surmontées des armes royales et de la devise: Tout pour la France, par la France et avec la France! contiennent le manifeste daté de Chambord le 5 juillet 1871 et le second manifeste du 25 janvier 1872.

Cette distribution a lieu librement, nul ne s'en émeut, aucune autorité ne s'en inquiète et n'invoque contre elle la loi de 1849 sur le colportage.

Et il nous semble, en effet, que cette loi n'est pas applicable dans le cas particulier, pas plus, par conséquent, aux écoles de frères qu'aux écoles de sœurs.

Tel est le sens du conseil que nous avons cru devoir donner au bon frère. Si, par impossible, nous l'avons induit en erreur, nous estimons que M. le ministre de l'intérieur devra tenir compte de sa bonne foi et de la nôtre.

La retraite de Nubar-Pacha

Le Times a publié, dans son numéro du 16 de ce mois, une lettre d'Egypte datée du 5 juin, où il est question, au point de vue des relations diplomatiques de la France et de l'Allemagne avec le vice-roi, de la retraite de Nubar-Pacha. Nous la reproduisons en laissant au correspondant la responsabilité des faits qu'il raconte et en nous réservant de publier les observations auxquelles les détails qu'il conte pourront donner lieu dans la presse allemande.

Déjà, une dépêche adressée de Berlin au Morning Post met officiellement en doute les faits rapportés; mais le Morning Post n'est pas l'organe reconnu de la chancellerie allemande.

« En vous écrivant mardi, j'ai oublié de vous donner des renseignements relatifs au grand événement des derniers jours en Egypte, c'est-à-dire la retraite de Nubar-Pacha. Détails qui n'ont d'intérêt, d'ailleurs, qu'à raison des parties en jeu et des relations de ce pays avec les puissances européennes les plus en vue en ce moment.

Nubar-Pacha avait mécontenté M. de Cazeau, consul général de France, aussi bien que la colonie française en général. Par suite, M. de Cazeau s'est abstenu pendant des mois de tout rapport avec le ministre des affaires étrangères d'Egypte. Cette conduite du consul français a donné lieu aux commentaires de la presse locale, et un certain nombre de personnes étaient disposées à voir dans toute visite de M. de Cazeau au vice-roi l'annonce d'un changement de politique. Aussi a-t-on attribué à l'influence de la France la disgrâce de Nubar-Pacha, et sans doute le consul d'Allemagne, M. de Jasmund, paraît avoir fait de même.

Il faut savoir que M. le marquis de Cazeau est un des diplomates français que les changements arrivés en France ont rendu plus

français, plus exigeant et plus difficile que jamais, et que, d'autre part, M. de Jasmund, arrivé au Caire avec les meilleures intentions, puis qu'il était le représentant du soleil levant, et que l'Egypte, comme toujours, honore le plus la puissance qui peut lui faire le plus de mal ou le plus de bien, avait déclaré à tous ceux qui le recevaient respectueusement qu'il se proposait surtout d'aider l'Egypte à se débarrasser de toute influence étrangère et d'observer lui-même la plus stricte neutralité vis-à-vis des représentants des autres puissances. On peut s'imaginer en conséquence l'étonnement du vice-roi quand, le jour où Riaz-Pacha fut nommé ministre des affaires étrangères, M. de Jasmund vint lui demander une audience à une heure inusitée en Egypte, afin de connaître les causes du remplacement de Nubar-Pacha, et appuyant sa demande sur le bruit que l'influence du consul général de France n'aurait pas été étrangère à cet événement, insista sur la nécessité, pour ôter toute valeur à ce bruit, de réinstaller Nubar-Pacha à son poste.

M. de Jasmund, comme la plupart de ses collègues, était certainement très intime avec Nubar-Pacha et avait beaucoup d'estime pour ce ministre; mais il allait un peu loin en demandant à un souverain, qui a le droit de nommer les ministres qu'il lui plaît, les raisons d'un acte de sa volonté, et en lui suggérant qu'il devait céder à l'intervention directe du représentant de l'Allemagne pour montrer qu'il n'avait obéi à la pression d'aucun pays. Le vice-roi reçut la sommation qui lui était faite avec politesse, mais il ne céda pas du tout aux demandes de M. de Jasmund et renvoya ce diplomate en l'assurant que les bruits relatifs à l'influence française n'avaient aucune raison d'être.

Le consul d'Allemagne revint toutefois à la charge le jour suivant et ne craignit pas de mêler à l'affaire le nom de l'empereur son impérial maître, qui, disait-il, prendrait pour un manque d'égards, après l'intérêt qu'il avait montré pour l'Egypte dans la question de la réforme judiciaire, l'éloignement du ministre qui avait été l'instrument des négociations.

« Le vice-roi déclara que ses idées au sujet de la réforme judiciaire n'avaient pas changé et qu'il continuerait ses efforts pour la faire réussir; alors M. de Jasmund eut le mauvais goût de rappeler au vice-roi les attentions dont le prince Hassan, troisième fils de S. H., actuellement attaché à un régiment de cavalerie prussienne, était l'objet, de la part de l'empereur Guillaume, et de faire entrevoir que ces attentions pourraient prendre fin. Une telle menace fit voir au vice-roi que M. de Jasmund agissait sous l'influence d'une excitation momentanée qui le portait à dépasser ses devoirs.

« L'entrevue, si mal à propos réclamée, n'a donc eu d'autre résultat que de provoquer une sortie impulsive et de causer une perte d'influence qui peut conduire à des complications.

CHRONIQUE

Il est probable que l'affaire des arrestations illégales commises au 4 septembre sera portée dans la première quinzaine d'août devant le 1^{er} conseil de guerre de Lyon.

Quinze accusés sont cités devant la juridiction militaire.

Sur ces quinze accusés, six sont en fuite et quatre en liberté provisoire.

C'est M. le capitaine Galtier qui a été chargé de l'instruction de l'affaire.

Nous avons appris ce matin, par dépêche, la mort de Jules Janin, le célèbre critique théâtral des Débats.

M. Janin était élève du lycée de Lyon, et avait gardé dans notre ville de nombreuses relations.

Depuis plus d'un an, l'éminent écrivain avait quitté le journalisme, et vivait retiré chez lui.

Il y a longtemps déjà, du reste, que son état de santé ne lui permettait plus d'aller au théâtre, et de juger de vive voix les ouvrages dramatiques dont il avait à rendre compte.

Après une longue maladie, M. Jules Janin vient de s'éteindre doucement dans les bras de sa famille, qui ne se faisait plus d'illusions, du reste, sur les progrès du mal qui le rongeaient.

M. Guyot, vicaire de Neaux, a été nommé vicaire à Chagny.

M. Chomel, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Grézieux-la-Varenne.

M. Rudolf, professeur à l'école cléricale de Saint-Pierre-de-Vaise, a été nommé vicaire à Ladite paroisse.

M. Caisson, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Champoly.

M. Cohendet, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à la Versanne.

M. Pontatid, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Romain-d'Urfé.

On nous donne sur les tramways de Lyon, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, des renseignements puisés à bonne source.

L'administration a reçu, on le sait, différentes propositions très avantageuses pour la ville; mais n'a pu, jusqu'à présent, statuer sur ces propositions à cause des traités passés sous l'empire avec M. G. Delahante, directeur la compagnie des omnibus, traités qu'il cède à cette compagnie le droit exclusif de faire ces tramways.

M. Delahante, propriétaire des tramways, veut bien établir les tramways, mais dans des conditions beaucoup moins avantageuses que ses concurrents.

Il nous semble, et sur ce point nous sommes tout à fait d'accord avec notre confrère le Salut public, qu'une affaire comme celle-là demanderait à être mise en adjudication publique. Nous croyons aussi que l'administration ferait bien de demander à l'adjudicataire un cautionnement important, comme gage de la bonne exécution de son traité.

Nous comprenons que l'administration soit assez embarrassée à cause des traités qu'elle a conclus avec M. G. Delahante, mais elle ne peut aller jusqu'à indemniser la compagnie des omnibus, et se rendre ainsi les mains libres, au plus grand profit de tous.

L'administration a déjà en mains une bonne carte contre M. Delahante dans le peu de durée des anciens traités passés avec lui.

Comme cette durée ne permet pas à M. Delahante de faire les tramways, il faut forcément qu'il vienne à demander à la ville un remaniement des traités.

Une circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 11 juin, dispose que les militaires pourront être mis à la disposition des cultivateurs aux mêmes conditions que l'an dernier, c'est-à-dire que les militaires recevront 1 fr. 30 c. par jour, outre la nourriture, telle qu'elle est donnée aux ouvriers civils travaillant dans les mêmes conditions.

Les colonnes du 1^{er} régiment de chasseurs, rentrant d'Afrique et allant à Epinal, traversent en ce moment notre ville.

Les cavaliers montés sur de petits chevaux arabes, alertes et nerveux, ont encore le képi entouré de l'étoffe blanche, qu'ils déploient sur leur tête pendant les nuits humides et les journées brûlantes. Ils portent également la ceinture rouge.

M. le maire d'Avignon n'a mis aucune opposition à ce qu'ils traversassent, avec cette ceinture autour des reins, la ville qu'il gouverne.

M. le président de la chambre de commerce a reçu de M. le ministre du commerce le document suivant :

Versailles, 17 juin 1874.

Monsieur le président,

M. le ministre des affaires étrangères vient de transmettre à mon département une dépêche du vice-consul de France à Jersey qui m'informe que, depuis quelque temps, des individus, établis dans cette île, commettent un certain nombre d'escroqueries au préjudice de commerçants français.

Le procédé qu'emploient ces individus consiste à prendre qualité de négociant ou de commissionnaire afin de se mettre en relations directes avec des maisons françaises, et ils ne réussissent que trop fréquemment à se faire expédier des marchandises de toutes sortes. Mais lorsque le moment d'exécuter leurs engagements est venu, comptant sur l'éloignement de leurs créanciers, le plus souvent, reculent devant les frais de transport des poursuites, ils invoquent la difficulté des affaires, demandent des délais, puis offrent de payer de 15 à 25 0/0 du montant de la somme due. Finalement, ils disparaissent de l'île, se rendent soit à Guernesey, soit en Angleterre, d'où, par les mêmes moyens, ils essaient de faire de nouvelles dupes.

Peut-être, monsieur le président, jugerez-vous à propos de porter ces faits à la connaissance des négociants de la circonscription en appelant leur attention sur la prudence et la circonspection qu'ils ne sauraient trop apporter dans leurs transactions avec tout individu leur adressant directement de Jersey des demandes de marchandises et dont le crédit et l'honorabilité ne seraient pas parfaitement établis.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'agriculture et du commerce. L. GUYARD.

M. Guigue, qui avait remplacé M. Jules Baud aux archives départementales de l'Ain, et à qui l'on doit déjà un certain nombre de publications historiques d'un mérite réel, est nommé archiviste de la ville de Lyon.

Élève distingué de l'Ecole des Chartes, M. Guigue a pris place parmi les savants qu'on peut consulter avec certitude et avec fruit.

Son Obituaire des bienfaiteurs de l'Eglise de Lyon du 1^{er} au 15^{ème} siècle, est un livre précieux à différents égards.

Les émoluments des fonctions d'archiviste ont été portés à un chiffre plus élevé en faveur du nouveau titulaire.

M. Guigue, l'archiviste, et M. Guigue, préfet du Gard, sortent de la même famille.

Nous continuons à recevoir, de temps en temps, des lettres de personnes qui se plaignent d'avoir été blessées à la tête en se heurtant à quelque support de tente. Nous pensons être utile en rappelant ici les prescriptions imposées par les règlements municipaux à cet égard. Voici, pour la hauteur, ce que prescrit le paragraphe 3, de l'article 82 du règlement de voirie :

« La tente déployée sera supportée par des tringles en fer qui, dans leur position horizontale, auront au moins 2 m. 50 d'élévation au-dessus du trottoir. Il est très expressément interdit, sous peine de contravention, d'incliner les tringles de support, en descendant, au-dessous de la hauteur de 2 m. 50 fixée ci-dessus, leur point d'appui contre la devanture; elles devront toujours être placées dans une position horizontale, lorsque la tente sera déployée. »

Le paragraphe 7 stipule que l'étoffe sera en toile ou en coton, maintenue constamment propre et sans déchirure. Nos boutiquiers se conforment très exactement et sans le savoir, sans doute, à cette prescription, leur intérêt étant d'avoir toujours des tentes bien tenues.

L'article 8 explique que l'on pourra adapter au-dessus de la tente une garniture festonnée, dont la largeur ne dépassera pas 0 m. 30, mais qu'il est expressément interdit d'adapter des lambrequins sur le côté de la tente.

Nous avons ne pas comprendre du tout les motifs de cette dernière prescription. Les lambrequins latéraux ne peuvent blesser personne, et il est quelquefois absolument impossible de garantir sans eux les objets des montres, lorsque les rayons du soleil se trouvent dirigés dans le sens latéral de la tente.

Certaines tables de café seraient intenablement sans cet appendice latéral aux tentes. Aussi, nous espérons que l'administration laissera sagement sommelier ce paragraphe.

A ce propos, nous demanderions que les règlements et tarifs de voirie, qui intéressent tant de monde à Lyon et notamment tous les boutiquiers, soient tenus à la disposition du public et mis en vente à un prix modique. De bonne foi, comment veut-on que le public se conforme aux prescriptions légales si on ne les lui fait pas connaître? Sa publication par voie d'affiche n'est qu'une pure formalité sans utilité pratique. Qui est-ce qui aurait le courage de copier une affiche équivalente à cinquante-trois pages d'impression grand in-4? C'est cependant la matière de l'affiche qu'on a apposée il y a quelque temps.

Nous avons, on s'en souvient, publié, il y a quelque temps, et nos confrères ont reproduit, d'après nous, quelques renseignements sur l'inspection au Conservatoire de Lyon de M. Reber, de l'Institut.

M. Reber, ayant eu connaissance de cet article au moment de son passage à Dijon où il allait inspecter le Conservatoire de cette ville, vient d'adresser à M. Achard, directeur dudit Conservatoire, la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Paris, le 18 juin 1874.

Monsieur le directeur,

On vient de me communiquer un article d'un journal de Dijon, concernant mon inspection du Conservatoire de Lyon. Cet article dit que j'ai désigné sept élèves lyonnais pour faire partie, l'année prochaine, du Conservatoire de Paris, et que, à mon avis, Lyon tient, désormais, le premier rang parmi nos succursales. Ces assertions sont inexactes.

En premier lieu, je n'ai pas le droit de faire admettre au Conservatoire de Paris, des élèves qui, sans avoir subi les concours de ce Conservatoire, sont présentés à un concours spécial et annuel, et dont l'admission n'est décidée que par un jury formé des membres du comité des études.

En second lieu, je ne suis pas si prompt à décider de la supériorité de tel établissement sur tel autre, et il faut un certain nombre d'années et d'épreuves pour pouvoir se prononcer à cet égard. Il est certain que Lyon était une très grande ville, on doit nécessairement trouver, parmi sa nombreuse population, plus de sujets que dans une ville de moindre importance; c'est une loi de proportion; néanmoins, il en est de ces sortes de produits comme de ceux de la vigne: il y a une série d'années tantôt bonnes, tantôt mauvaises; d'ailleurs, il ne me paraît ni utile, ni équitable, de comparer sans cesse, pour les mettre en rivalité, des écoles qui sont dans des conditions si différentes d'habitudes, de mœurs et d'influences locales de tout genre.

Permettez-moi, monsieur le directeur, de profiter de cette occasion pour vous réitérer le sentiment de satisfaction que, naguère, je vous avais

déjà exprimé verbalement au sujet de mon inspection du Conservatoire de Dijon.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

H. REBER.

La scène se passe sur la place des Squares. Il est dix heures du matin; la chaleur est suffoquante. Un monsieur habillé de frais cotillon se présente au cantonnier qui arrose les plantes et les arbustes, et lui demande poliment de l'arroser de même de la tête aux pieds.

Le cantonnier croit à une mystification et le regarde d'un air singulier.

« Mais, c'est très sérieux, ce que je vous demande. Pouvez-vous me rendre ce service? »

« Si vous y tenez tant que ça... »

Le monsieur déboutonne son gilet, retire sa montre et reçoit le jet de la lance en pleine poitrine et le long des jambes. Puis il se retourne et l'opération recommence à l'envers.

Lorsqu'elle est terminée, il glisse la pièce au cantonnier et s'éloigne en se plaignant qu'il a encore trop chaud.

En fait d'extracuriosité on aurait fort à faire de les signaler toutes. Mais celle-là méritait une petite mention à cause de la nouveauté du genre qui était, du reste, parfaitement de saison.

Nous avons annoncé qu'une femme de Belbec venait de donner naissance à deux jumeaux liés par le milieu du corps, comme Millie-Christine.

On écrit de Belbec que cette femme et ses jumeaux ont presque immédiatement succombé.

Le corps des deux enfants, réclamé par plusieurs médecins, va être envoyé à Paris.

Un nommé Férét a été surpris l'autre nuit en flagrant délit de maraude dans le jardin de M. B..., à St-Didier-au-Mont-d'Or.

Le tribunal vient de le condamner, pour ce fait, à 15 jours de prison.

Plusieurs ouvriers plâtriers passaient jeudi soir sur le pont Tilsit.

Arrivés vers le milieu du pont, l'un d'eux dit à ses compagnons :

« Il fait très-chaud, je vais prendre un bain. »

Et il enjamba le parapet du pont et se jeta dans la Saône.

Toutes les recherches faites pour le retrouver ont été vaines.

Il est probable que cet individu avait parfaitement l'idée de mettre fin à ses jours.

(Petit Lyonnais.)

Les vols de boulangers deviennent de plus en plus fréquents. Il ne se passe pas de jour sans que l'on nous en signale sur un point quelconque.

Ce matin un vol de ce genre était commis au fond de l'allée d'une maison de la rue de l'Hôtel-de-Ville, allée où la circulation est incessante et qui est pourvue d'un concierge.

Mais, hier, c'est au bas de l'escalier même de l'hôtel de ville que six kilogrammes de pain étaient enlevés de la corbeille d'un garçon boulangier qui l'avait déposée en cet endroit, qui devait lui paraître le plus sûr.

Dimanche prochain M. Francis Genin reprendra au théâtre des Variétés la série de ses représentations interrompues depuis Canaille et Compagnie.

Le spectacle de réouverture qui sera donné avec les concours de M^{lle} Wilton du Grand-Théâtre, M^{lle} Ambroisine Genin et plusieurs autres artistes sera composé de :

La Pauvre Idiot, grand drame historique en 7 actes.

La Dinde truffée, vaudeville en 1 acte.

Le Déserteur, romance dramatique, chantée par M. Claude Gauthier.

Les regrets de Coccassier, scène comique, par M. Barage.

Puisse le public à son retour des courses s'arrêter nombreux dans la charmante salle du cours Morand.

Une indisposition avant de terminer.

M. Francis Genin prépare une représentation extraordinaire au bénéfice des ouvriers que l'incendie de la rue de Chartres a privés des ressources de leur travail.

Nous recevons la lettre suivante :

« Lyon, le 20 juin 1874.

« J'étais atteint depuis longtemps d'une hernie inguinale et scrotale très-volumineuse, pour laquelle je suis réformé au conseil de révision, et dont l'existence pourrait, au besoin, être certifiée par M. Paverteix, maire et notaire, à Saint-Sauveur, mon pays natal, canton de Taupes (Puy-de-Dôme).

« J'ai suivi l'an dernier le traitement spécial de M. le docteur Gaillard, médecin à Lyon, qui de la Charité, 1, et en peu de temps, sans que j'aie eu à suspendre mon travail, j'ai obtenu la guérison parfaite de cette pénible infirmité, et MM. les docteurs Rodet, ex-chirurgiens en chef de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, et Lortet, professeur à l'Ecole de médecine, ont bien voulu dernièrement m'examiner, ont déclaré l'absence chez moi de toute hernie.

« Veillez, monsieur, dans l'intérêt des personnes atteintes de cette infirmité, insérer la présente dans votre journal et agréer mes salutations.

Jacques VERNET, marchand épicer.

« A Lyon, rue Pouteau, 16. »

Les 2^{es}, 3^{es}, 4^{es} et 5^{es} livraisons de l'Atlas de Bré, revu par M. E. Levasseur, membre de l'Institut, viennent de paraître.

L'utilité d'un atlas universel est trop évidente pour être contestée. L'homme du monde, grâce à la rapidité des communications, se trouve initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées sont le théâtre, et l'atlas est devenu l'indispensable commentaire du journal. L'Institut géographique de Paris a voulu mettre à la portée de tous un ouvrage d'une haute valeur scientifique, d'une extrême précision et d'une exécution parfaite, jaloux de remettre en honneur une étude dont la nécessité s'impose de jour en jour avec plus de rigueur.

L'Atlas de Bré, revu avec un soin scrupuleux par M. E. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au collège de France, est mis au courant des plus récentes découvertes de la science moderne, et en conformité avec les derniers événements de la politique contemporaine dans les cinq parties du monde.

Chacune de ces premières livraisons contient une belle carte gravée sur acier et imprimée en taille douce. Le titre, la préface, la table formeront la 68^e et dernière livraison.

Le prix de chaque livraison est fixé à 1 fr. En vente chez Ch. Delagrave, libraire-éditeur, 58, rue des Ecoles, Paris.

Gaffiot et Villaret, négociants, rue Saint-Côme, n^o 7, au 2^e.

Juge-commissaire, M. Paule.

Syndic provisoire, M. Grizard-Delaroche.

Date du jugement, 19 juin 1874.

Courses de Lyon

Réunion du printemps 1874.

LES COURSES COMMENCERONT A DEUX HEURES.

Premier jour. — Dimanche 21 juin

Prix des Haras. — 2,000 fr.

MM. P. Aumont. — Emerance, 3 ans. L. André. — Barcarole, 3 ans.

Prix du Grand Camp. — 1,500 fr.

MM. L. de Dorlodot. — Premier avril, 3,500 fr., 3 ans. H. Jennings. — Etoile, 2,000 fr., 3 ans.

Grand prix de la ville. 10,000 fr.

Restent engagés.

MM. I. Lyon. — Louvigny, 4 ans, 52 kil. L. Delatre. — Daniel, 3 ans, 47 kil.

Comte de Juigné. — Joconde, 3 ans, 47 kil. J. Lefèvre. — Exilé, 3 ans, 47 kil.

P. Aumont. — Eclair, 3 ans, 49 1/2 kil. P. Aumont. — Emerance, 3 ans, 45 1/2 kil.

L. André. — Barcarole, 3 ans, 48 kil. E. de la Charme. — Buffon, 3 ans, 47 kil.

H. Jennings. — Arsinoé, 4 ans, 50 1/2 kil. L. Barresse. — Houdan, 3 ans, 47 kil.

Comte R. de Nicolay. — Pasteur, 3 ans, 47 kil. E. Fould. — Mignonnette, 3 ans, 50 1/2.

1^{er} prix du Conseil général. — 2,000 fr.

(STEEPLE-CHASE HANDICAP.)

Acceptation des poids.

MM. Baron Finot. — Nestor II, 78 1/2 kil. Comte d'Ervy. — Amadou, 75 kil.

Baron de Rochetaille. — Glos, 67 kil. E. Vernon. — Amiral, 67 kil.

amendement de M. Gaslonde diffère sensiblement de celui qui vient d'être adopté. L'Assemblée a-t-elle été déposé pour être examiné à la prochaine séance, l'Assemblée conservant tout le droit de modifier ses résolutions à une séance ultérieure. (Très-bien ! très-bien !)

Nous passons à l'article 14, qui est relatif à la nomination des maires. (A demain ! à demain !)

La discussion de l'amendement de M. Bertrand, tendant au rejet des articles 11, 12, 13 du projet, entraînant le rejet des articles 11, 12, 13 du projet, a été la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le congrès est accordé à M. Houssard.

La séance est levée à cinq heures cinq minutes.

Nouvelles du Matin

PARIS
Correspondance spéciale du Journal de Lyon.

L'effet du vote d'hier sur l'amendement de M. Gaslonde est énorme dans tous les groupes parlementaires et particulièrement au sein de la gauche. Les députés de la gauche ont voté pour la proposition de M. Gaslonde, mais les députés de la droite ont voté contre.

M. Raudot, président, a poussé quelques mises en garde. L'Assemblée a-t-elle été déposé pour être examiné à la prochaine séance, l'Assemblée conservant tout le droit de modifier ses résolutions à une séance ultérieure. (Très-bien ! très-bien !)

Les trois gauches et les bonapartistes (sans deux) ont voté naturellement pour l'amendement de M. Gaslonde, mais les députés de la droite ont voté contre.

M. Raudot, président, a poussé quelques mises en garde. L'Assemblée a-t-elle été déposé pour être examiné à la prochaine séance, l'Assemblée conservant tout le droit de modifier ses résolutions à une séance ultérieure. (Très-bien ! très-bien !)

Il était facile de prévoir, au désarroi qui s'empara des membres de la commission, le sort de la loi, telle que la commission avait conçue, était désormais fixé. Aussi la commission a-t-elle décidé aujourd'hui, à l'unanimité, de retirer la loi.

Le débat capital a dû s'engager sur l'article 14, relatif à la nomination des maires. Vous ne connaissez le résultat quand vous recevrez cette lettre; mais pour bien en marquer les réminiscences, je dois vous dire que M. de Fourton, au lieu de poser la question de confiance sur le droit de nomination des maires, se proposait de demander le maintien, pendant un an encore, de la loi proposée par M. de Broglie; il écartait ainsi, il écartait du moins, une crise ministérielle.

Il serait, en effet, possible que certains députés partisans de la nomination des maires par les conseils municipaux consentissent pour quelque temps à suspendre l'application de ce principe. M. de Broglie l'eût, je crois, bien vu, mais M. de Fourton ne me paraît pas avoir assez d'ascendant sur l'Assemblée pour lui faire commettre pour la seconde fois une telle faute. M. de Fourton se trouve cette fois encore avec la minorité, il ne se relèvera pas d'un pareil échec, alors même qu'il n'aurait pas officiellement posé la question de confiance.

On sait déjà que la droite modérée a décidé de soutenir M. de Fourton s'il réclamait la nomination des maires par le gouvernement et que l'extrême droite voterait avec la droite modérée, si la question de principe était réservée, il s'agit simplement de maintenir le statu quo. Le centre droit, qui n'existe plus du reste à l'état de collectivité indissoluble, est très divisé. Quant aux bonapartistes, quoique la loi de Broglie soit la loi de l'empire, ils auraient résolu hier de s'abstenir, sans doute pour ne pas s'associer à l'impopularité évidente de la loi.

Telles étaient, du moins, les dispositions des différents groupes de droite avant la séance : je vous les fais connaître pour vous permettre de juger le chemin que les partis auront fait dans un sens ou dans l'autre, sous l'influence du débat ou de l'action personnelle des ministres.

En tout cas, les conséquences du vote d'hier ne sauraient être diminuées par un vote réactionnaire sur la nomination des maires : l'amendement Bardoux maintient en quelque sorte l'intégrité des droits des électeurs en matière municipale, et son succès nous rassure de plus en plus sur l'issue de la deuxième lecture de la loi électorale politique.

A la commission des Trente, M. de Sagny a fait voter, par 13 voix contre 11, le secret

des délibérations; c'est une consigne rarement observée, et il est même bon qu'elle soit violée, car si aucun député ne parle, on en est réduit aux conjectures, c'est-à-dire pour beaucoup de nouvelles inventions. Je conçois d'autre part que la majorité de la commission, composée de membres de la droite et du centre droit, redoute les lumières et la discussion : les articles de journaux et les conversations exercent sur ces messieurs une pression inévitable, et l'on sait dans quel sens l'opinion des hommes éclairés et réfléchis s'est depuis longtemps manifestée.

On hésite beaucoup, en ce moment, sur la question de savoir si la commission fondra le projet Casimir-Périer avec le projet Lambert Saint-Croix ou si elle s'appropriera le projet Lambert Saint-Croix purement et simplement. Il paraît y avoir, pour quelques députés du centre droit, membres de la commission, une sorte de point d'honneur à ne pas prendre le projet Casimir-Périer uniquement parce qu'il vient de la séance, le général Changarnier demande que la commission de l'armée presse son rapport sur la situation des sous-officiers.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'organisation municipale. M. de Chabrol déclare, au nom de la majorité de la commission, que celle-ci retire son projet par suite du vote de la veille.

M. Lucet, au nom de la minorité de la même commission, annonce qu'il reprend le projet.

Le ministre de l'intérieur déclare, au nom du gouvernement, que ce dernier accepte la discussion immédiate sur le mode de nomination des maires.

M. Bethmont monte à la tribune, mais cède son tour de parole à M. Berthoud qui combat le vote cumulatif.

M. Bethmont prend la défense du vote cumulatif au nom de l'intérêt des minorités.

Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Berthoud.

L'Assemblée adopte, par 579 voix contre 33, l'amendement Berthoud, supprimant trois articles du projet de la commission et tendant à assurer par un vote cumulatif la représentation des minorités.

Demain, discussion de l'article concernant la nomination des maires.

(Voir ci-contre le compte rendu analytique.)

Le centre droit lui-même n'est nullement d'accord pour soutenir le projet Lambert Saint-Croix. Dans la réunion qui a précédé la séance de l'Assemblée, le centre droit n'a pu rien décider, si ce n'est de repousser l'urgence sur la proposition Périer : cette décision négative n'a même pas été observée par le centre droit tout entier. Quant à la motion positive de M. Lambert Saint-Croix, elle n'a trouvé d'appui que chez M. Lambert Saint-Croix lui-même.

La dissolution du centre droit fait d'ailleurs des progrès quotidiens. M. d'André-Pasquier, qui avait d'abord rallié 52 voix pour le manifeste impersonnel, n'a plus, assure-t-on, que 22 députés avec lui. Aussi, l'honorable président de ce groupe infortuné songe-t-il à la retraite : on lui propose, paraît-il, soit l'ambassade de Londres à la place de M. de Larochefoucauld-Bisaccia, soit celle de Vienne; dans ce dernier cas, M. d'Harcourt irait à Londres.

Ce n'est pas seulement avec le centre gauche, avec la droite modérée et avec lui-même que le centre droit est en antagonisme. L'extrême droite, qui persiste à poser la question monarchique, met les princes d'Orléans et leurs amis en demeure de se prononcer au moment où cette question reviendra devant l'Assemblée. L'extrême droite ira jusqu'au bout, l'Union le dit tous les jours, et M. Lucien Brun ne l'a pas caché, paraît-il, à ses collègues de la commission des Trente. Il a déclaré que la proposition de restauration serait présentée de nouveau à la tribune, sans doute à titre d'amendement au projet de la commission des Trente, et si elle est cette fois encore rejetée, les législateurs voteront contre toutes les solutions constitutionnelles qui viendront en discussion. Si l'une d'elles triomphe, les intransigeants de la légitimité présenteraient ou appuieraient une proposition de dissolution.

M. Tailhand a fait dire par l'agence Havas qu'il s'était abstenu, comme tous ses collègues du cabinet, sur la proposition Larochefoucauld. M. Tailhand défend son portefeuille, et cela se conçoit; le malheur est que le *Soleil*, journal gouvernemental, affirme que M. Tailhand s'est levé, au vu et au su de toute l'Assemblée, pour le renvoi de la proposition à la

commission des Trente.

Quelques journaux ont annoncé le départ pour Frohsdorf de deux députés légitimistes qui iraient supplier le comte de Chambord de s'établir en France pour y prendre la direction de son parti.

Je ne sais si cette nouvelle est exacte, mais le *Monde* a fait une série d'articles pour démontrer l'utilité de cette mesure au point de vue des intérêts du prétendant. Malheureusement, tous les royalistes ne sont pas de cet avis. Le *Monde* a publié hier une lettre d'un royaliste éminent, lequel pense que le prince doit venir en effet « au devant de la France », mais seulement « à l'heure de Dieu », or, ajoute sagement le correspondant du *Monde*, « M. le comte de Chambord a grâce d'état pour entendre cet appel ».

Versailles, 19 juin.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Résumé de la séance.

Au début de la séance, le général Changarnier demande que la commission de l'armée presse son rapport sur la situation des sous-officiers.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'organisation municipale.

M. de Chabrol déclare, au nom de la majorité de la commission, que celle-ci retire son projet par suite du vote de la veille.

M. Lucet, au nom de la minorité de la même commission, annonce qu'il reprend le projet.

Le ministre de l'intérieur déclare, au nom du gouvernement, que ce dernier accepte la discussion immédiate sur le mode de nomination des maires.

M. Bethmont monte à la tribune, mais cède son tour de parole à M. Berthoud qui combat le vote cumulatif.

M. Bethmont prend la défense du vote cumulatif au nom de l'intérêt des minorités.

Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Berthoud.

L'Assemblée adopte, par 579 voix contre 33, l'amendement Berthoud, supprimant trois articles du projet de la commission et tendant à assurer par un vote cumulatif la représentation des minorités.

Demain, discussion de l'article concernant la nomination des maires.

(Voir ci-contre le compte rendu analytique.)

Le centre droit lui-même n'est nullement d'accord pour soutenir le projet Lambert Saint-Croix. Dans la réunion qui a précédé la séance de l'Assemblée, le centre droit n'a pu rien décider, si ce n'est de repousser l'urgence sur la proposition Périer : cette décision négative n'a même pas été observée par le centre droit tout entier. Quant à la motion positive de M. Lambert Saint-Croix, elle n'a trouvé d'appui que chez M. Lambert Saint-Croix lui-même.

La dissolution du centre droit fait d'ailleurs des progrès quotidiens. M. d'André-Pasquier, qui avait d'abord rallié 52 voix pour le manifeste impersonnel, n'a plus, assure-t-on, que 22 députés avec lui. Aussi, l'honorable président de ce groupe infortuné songe-t-il à la retraite : on lui propose, paraît-il, soit l'ambassade de Londres à la place de M. de Larochefoucauld-Bisaccia, soit celle de Vienne; dans ce dernier cas, M. d'Harcourt irait à Londres.

Ce n'est pas seulement avec le centre gauche, avec la droite modérée et avec lui-même que le centre droit est en antagonisme. L'extrême droite, qui persiste à poser la question monarchique, met les princes d'Orléans et leurs amis en demeure de se prononcer au moment où cette question reviendra devant l'Assemblée. L'extrême droite ira jusqu'au bout, l'Union le dit tous les jours, et M. Lucien Brun ne l'a pas caché, paraît-il, à ses collègues de la commission des Trente. Il a déclaré que la proposition de restauration serait présentée de nouveau à la tribune, sans doute à titre d'amendement au projet de la commission des Trente, et si elle est cette fois encore rejetée, les législateurs voteront contre toutes les solutions constitutionnelles qui viendront en discussion. Si l'une d'elles triomphe, les intransigeants de la légitimité présenteraient ou appuieraient une proposition de dissolution.

M. Tailhand a fait dire par l'agence Havas qu'il s'était abstenu, comme tous ses collègues du cabinet, sur la proposition Larochefoucauld. M. Tailhand défend son portefeuille, et cela se conçoit; le malheur est que le *Soleil*, journal gouvernemental, affirme que M. Tailhand s'est levé, au vu et au su de toute l'Assemblée, pour le renvoi de la proposition à la

commission des Trente.

Quelques journaux ont annoncé le départ pour Frohsdorf de deux députés légitimistes qui iraient supplier le comte de Chambord de s'établir en France pour y prendre la direction de son parti.

Je ne sais si cette nouvelle est exacte, mais le *Monde* a fait une série d'articles pour démontrer l'utilité de cette mesure au point de vue des intérêts du prétendant. Malheureusement, tous les royalistes ne sont pas de cet avis. Le *Monde* a publié hier une lettre d'un royaliste éminent, lequel pense que le prince doit venir en effet « au devant de la France », mais seulement « à l'heure de Dieu », or, ajoute sagement le correspondant du *Monde*, « M. le comte de Chambord a grâce d'état pour entendre cet appel ».

Versailles, 19 juin.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Résumé de la séance.

Au début de la séance, le général Changarnier demande que la commission de l'armée presse son rapport sur la situation des sous-officiers.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'organisation municipale.

M. de Chabrol déclare, au nom de la majorité de la commission, que celle-ci retire son projet par suite du vote de la veille.

M. Lucet, au nom de la minorité de la même commission, annonce qu'il reprend le projet.

Le ministre de l'intérieur déclare, au nom du gouvernement, que ce dernier accepte la discussion immédiate sur le mode de nomination des maires.

M. Bethmont monte à la tribune, mais cède son tour de parole à M. Berthoud qui combat le vote cumulatif.

M. Bethmont prend la défense du vote cumulatif au nom de l'intérêt des minorités.

Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Berthoud.

et tous autres actes dont l'Eglise est victime.

Il renouvelle ses protestations afin que ses ennemis ne puissent pas se servir de son silence comme d'un prétexte, et surtout parce qu'on lui a dernièrement exprimé, soit verbalement, soit par lettres, certain désir de voir s'opérer un rapprochement.

« La dernière lettre que j'ai reçue notamment, ajoute le pape, est conçue dans des termes très-convenables et très-respectueux. Elle me dit, que moi, vicaire d'un Dieu de paix, je dois pardonner à tous les ennemis de l'Eglise, et lever les excommunications. Le pape ne peut faire la paix avec les ennemis de l'Eglise. Il invite les cardinaux à imiter sa conduite et les évêques étrangers, surtout ceux de l'Allemagne et du Brésil, à continuer leurs prières. »

Londres, 18 juin, 4 h. 10, soir.

Rochefort est arrivé à Londres ce matin. Son arrivée n'a donné lieu à aucune manifestation. Il partira sous peu pour Rotterdam.

Londres, 18 juin.

L'Evening Standard a reçu de Madrid, 18 juin, une dépêche lui annonçant une grande victoire remportée sur les carlistes commandés par don Alphonse à Alcora, près Castellon.

« Don Alphonse et dona Blanca, dit cette dépêche, ont dû s'enfuir et sont parvenus à gagner Lucena. »

« Don François de Bourbon, fils de don Enrique de Bourbon, tué en duel par son cousin le duc de Montpensier, est au nombre des carlistes tués dans cette affaire. »

De son côté, le Times a reçu une dépêche ainsi conçue :

« La défaite des carlistes à Alcora est confirmée. Les fils de don Henri de Bourbon ont été tués à la tête des zouaves carlistes. »

« 10 tués et 85 blessés du côté des républicains. »

Madrid, 18 juin, 7 h. 44 s.

On annonce de bonne source que l'armée républicaine se compose de 120,000 fantassins et 10,000 chevaux, sans compter 43,000 hommes de la réserve.

L'armée du maréchal Concha se compose de 38,000 hommes et de 87 canons.

Les carlistes d'Arcoos se sont de nouveau concentrés dans les lignes du mont Jurra. Ils ont pris tous les comestibles, les charrettes et les chevaux qu'ils ont trouvés aux environs d'Estella.

Ascot, 18 juin.

Aujourd'hui, grand concours aux courses d'Ascot. La diplomatie y était représentée par le duc et la duchesse de La Rochefoucauld-Bisaccia et plusieurs ministres étrangers.

Le prince et la princesse de Galles, le duc et la duchesse d'Edimbourg ont fait leur entrée dans le champ de courses avec un grand cérémonial, à une heure.

A trois heures a été couru le prix de la Coupe d'Or, gagné par Bolard; Flageolet, 2^e; Doncaster, 3^e.

Le prince et la princesse de Galles ont accepté l'invitation du duc de La Rochefoucauld au bal qu'il donne ce soir à la villa qu'il a louée à Ascot pour la semaine des courses.

Suez, 19 juin, 11 h. m.

Le Tigre, des Messageries maritimes, arrive avec les malles de l'Indo-Chine: 551 balles de soie, 1,866 colis de poivre, 2,028 colis divers et 31,693 colis de thé.

Bourse ferme.

Boulevard : Emprunt, 95.05; Turc, 46.05; extérieur, 19 1/4.

L'empereur de Russie a quitté Ems. M. Jules Janin est mort.

On annonce que M. Viex, député de Meurthe-et-Moselle est très-dangereusement malade.

L'état de M. de Goulard inspire de vives inquiétudes.

Paris, 20 juin, 5 h. 25, m.

Les journaux assurent que le gouvernement se rallie à l'amendement Clapier prorogeant pour deux ans la loi du 20 janvier, relative à la nomination des maires; il ferait une déclaration dans ce sens à l'Assemblée.

La commission des marchés a terminé ses travaux; elle a fait un rapport sur la question de la réforme administrative de l'armée.

La seconde Chambre a rejeté par 39 voix contre 32, l'article premier du projet de loi concernant la diminution du cens électoral.

Londres, 19 juin.

A la Chambre des communes, M. Bourke, répondant à une interpellation, dit que ni le Brésil ni la république Argentine n'ont demandé la médiation de l'Angleterre, qui est prête, si ses bons offices sont réclamés.

Rome, 19 juin.

La Voce della Verità publie le texte du discours prononcé par le pape en réponse aux félicitations que lui adressa le 17 juin le collège des cardinaux.

Le pape proteste de nouveau contre l'usurpation des Etats de l'Eglise, l'abolition des corporations, les spoliations

RECETTES DES CHEMINS DE FER

DATES DE LA SEMAINE	LYONS	RECETTES BRUTES DE LA SEMAINE	DIFFÉRENCES EN FAVEUR DE
1874	1873	1874	1873
23 mai au 31	LYON-MÉDITER.		
	Ancien réseau.	5,274,527	246,316
	Nouveau réseau.	294,754	48,789
	Ancien réseau.	1,995,724	23,687
	Nouveau réseau.	205,788	3,608
	ORLÉANS		
	Ancien réseau.	1,363,899	18,047
	Nouveau réseau.	554,278	12,169
	ORLÉANS		
	Ancien réseau.	1,716,803	96,299
	Nouveau réseau.	730,976	16,429
	EST		
	Réseaux réunis.	1,704,853	214,440
	MIDI		
	Ancien réseau.	933,645	47,510
	Nouveau réseau.	374,170	6,725
	CHARENTAIS		
	Lignes achevées.	77,322	8,884
	Dombes et S.-E.	35,162	992
	AUTRICHIENS	1,230,340	34,502
	LOMBARD		
	Sud-Autrich.	3,378,960	155,886
	CANAL DE SUZ.		
	Recett. gén.	2,084,000	102 nav.
	1873.	2,135,049	418 nav.
	1872.	1,443,378	89 nav.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

NUMÉROS	SORTES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	GRÈCE	CHINE	JAPON	POIDS.
65	Org.	18	10	7	14	1	2	5788
44	Tram.	5	2	1	16	1	3	53081
39	Grég.	2	1	1	1	1	6	2656
3	Div.	1	1	1	1	1	1	1
7	Bob.	1	1	1	1	1	1	1
1	Lait.	1	1	1	1	1	1	1
158		25	12	8	30	1	9	1610
	BALLOTS PESÉS							
3	Org.	1	1	1	1	1	1	538
6	Tram.	1	1	1	1	1	1	475
72	Grég.	1	1	1	1	1	1	921
3	Div.	1	1	1	1	1	1	42
81		1	1	1	1	1	1	1563
	Balots conditionnés dep. le 1 ^{er} du mois 1887							601
	Balots pesés depuis le 1 ^{er} du mois							601

SAINT-ETIENNE, 19 juin

NUMÉROS	SORTES	FRANCE	ITALIE	ESPAGNE	GRÈCE	CHINE	JAPON	POIDS.
16	Organsin	1	1	1	1	1	1	21494
6	Trames...	1	1	1	1	1	1	333
1	Diverses	1	1	1	1	1	1	12
23	Bobines	1	1	1	1	1	1	21528
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	21417
4	Trames...	1	1	1	1	1	1	333
1	Diverses	1	1	1	1	1	1	91
5		1	1	1	1	1	1	21463
BALLOTS PESÉS								
20	Organsin...	1	1	1	1	1	1	148
18	Diverses	1	1	1	1	1	1	143
		1	1	1	1	1	1	316
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3	Grèges	1	1	1	1	1	1	201
BALLOTS PESÉS								
3	Organsin	1	1	1	1	1	1	203
2	Trames...	1	1	1	1	1	1	134
3								

du cahier des charges.

Trente, avoué.

Revenu brut : 5,730 francs.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Terras, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39; à M. Mesmay, notaire à Lyon, rue de la Bourse, 13, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

3305

Etude de M. DEVILO, avoué à Lyon, rue Constantine, 5.

VENTE

par la voie de la licitation judiciaire, avec admission d'étrangers, par-devant le tribunal civil de Lyon,

D'IMMEUBLES

situés dans la commune de Millery (Rhône), se composant de maison d'habitation et de deux vignes, dépendant de la succession de la dame Etienne Perrin, veuve du sieur Jean Vachez.

Mise à prix : 500 fr.

Adjudication au samedi onze juillet mil huit cent soixante-quatre.

Cette vente est poursuivie à la requête, diligence et poursuite des mariés Jean-François Fontaines, peintre-plâtrier, et dame Etienne Perrin, épouse de M. Vachez, demeurant ensemble à Lyon, rue des Remparts-d'Alain, 7.

Lesquels ont pour avoué constitué M. Deville, avoué près le tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, rue Constantine, n° 5.

En présence de :

1° Madame Magdeleine Vachez, épouse du sieur Frédéric Uard, sergent, demeurant ci-devant à Montpellier et actuellement à Lyon, rue de Chartres, et de son mari agissant pour assister et autoriser la dame son épouse;

2° Monsieur André Vachez, serrurier, demeurant à Vernaiss, près Lyon, défendeur comparant par M. Pignaud;

En vertu d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, en date du trente mai mil huit cent soixante-quatre, ledit jugement enregistré, expédié en forme de grosse exécutoire, notifié à avoué et signifié à parties.

Designation des biens à vendre.

Les immeubles à vendre se composent :

1° Une petite maison avec jardin attenant située à Millery, au lieu de la Tour, faisant partie d'un corps de bâtiment plus grand, l'autre partie au nord appartenant à la dame veuve Alexandre Dubois, confinée au levant par le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne, au couchant et au nord par l'écoule de l'horie Barrière;

2° Une vigne appelée Pimpard, située sur la commune de Millery, lieu dit des Burelles, d'une contenance d'environ neuf ares vingt-deux centiares, confinée au levant par une vigne à la veuve Dubois, au midi par la vigne de Antoine Marnas, au couchant par un chemin tendant de la Tour à Millery, au nord par une charolaie pour la desserte des fonds;

3° Une autre vigne appelée la Dame, située sur la commune de Millery, lieu dit la Tour, d'une contenance de trois ares cinquante centiares environ, confinée au levant par le chemin tendant de Lyon à Givors, au midi par la vigne d'André Marnas, au couchant par la vigne de Blanchard et au nord par la vigne d'Antoine Marnas.

En conséquence, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, lesdits immeubles seront mis en vente, en un seul lot, et adjugés au dernier et plus haut enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi onze juillet mil huit cent soixante-quatre, à midi, sur la mise à prix de 500 francs,

ci. 500 fr.

Signé : Louis Deville.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Deville, avoué, à M. Pignaud, avoué à Lyon, rue Constantine, 10, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges.

3302

Etude de M. LOMBARD-MOREL, notaire à Lyon, rue Grenette, 45.

VENTE

aux enchères publiques et en bloc, en l'étude et par le ministère de M. Lombard-Morel, du droit au bail,

1° des Immeubles, ou s'exploite le café-concert, dit

EL DORADO

Lyonnais

situés à Lyon, rue Bellecour, n° 30.

2° des Agencements matériels et objets mobiliers servant à l'exploitation dudit café-concert.

Et de la pleine propriété d'objets mobiliers servant à la même exploitation.

Mise à prix : 15,000 fr.

Adjudication fixée au vendredi trois juillet mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de monsieur Jean Dode, expert teneur de livres, demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, 13, syndic délégué de la faillite des sieurs Brillat et Lablanche, qui étaient négociants et directeurs du café-concert dit EL DORADO lyonnais.

Et en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par monsieur Clavel, juge-commissaire de ladite faillite.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Dode, ou à M. Lombard-Morel, notaire, dépositaire du cahier des charges.

3294

Etude de M. L. PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constantine, 10, successeur de M. A. Thoury.

VENTE

sur licitation entre majeurs et mineurs, d'une

PROPRIÉTÉ

sise dans la commune d'Ecullay, canton de Limonest (Rhône), au hameau de la Sauvagerie, comprenant maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, jardin et pré d'une contenance de 19 ares 80 centiares environ.

Adjudication au tribunal civil de Lyon, le samedi onze juillet mil huit cent soixante-quatre.

Mise à prix : 1,000 fr.

Outre les charges.

L'adjudicataire, Signé : L. PIGNAUD.

Pour les renseignements, s'adresser à M. L. Pignaud, avoué, rue Constantine, 10, à M. Deville, avoué rue Constantine, 5, et au greffe du tribunal civil de Lyon, pour voir le cahier des charges.

3301

COMPAGNIE ANONYME

DES

DOMBES

ET DES CHEMINS DE FER DU SUD-EST

Capital : 12,500,000 fr.

MM. les Actionnaires de la Société sont prévenus qu'une somme de 9 fr. 25 par action, solde de l'exercice 1873, sera payée à partir du 1er juillet prochain, au siège social, rue des Archers, n° 1, à Lyon.

3307

Etude de M. BRET, huissier à Lyon, place St-Pierre, 2.

VENTE FORCÉE

Le lundi vingt-deux juin courant, à onze heures du matin, sur la place Kléber, à Lyon, d'objets saisis, consistant en tables, chaises, buffet, secrétaire, glace, etc., etc.

3311

Lundi prochain vingt-deux juin à dix heures du matin, sur la place de Belfort à Lyon, quartier de la Croix-Rousse, il sera vendu aux enchères publiques divers objets saisis, consistant en : tables, chaises, garde-robe, horloge, buffet, poêle, métiers à tisser la soie, rouet, canetière, etc., etc.

3304

ON DEMANDE A REPRENDRE

Une personne connaissant parfaitement la place de Paris et l'exportation demande la représentation d'une maison importante. S'adresser à M. CHAPEL et C°, 11, rue de Provence, Paris.

3291

LA

TRICOTEUSE UNIVERSELLE

De J.-P.-M.

POUR FAMILLES ET ATELIERS

Avec le Manuel de tricot J.-P.-M. on produit un travail parfait. Fabrication rapide, une à trois paires de bas à l'heure, et tous les autres genres de tricot; on reproduit tous les dessins.

Machine complète à 1 quille 200 francs

Machine complète à 2 quilles 250 francs

On demande des agents pour tous les départements de France et pour l'étranger.

EXPORTATION POUR TOUT PAYS

A Lyon, J.-P. Mollière, quai de l'Hôpital, 37.

A Paris, J. Baudry, rue des Saints Pères, 15.

3421

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrotes, des humeurs, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes.

Lyon, pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5.

2368

TARNAYASSI, brocheur, rue

Ferrandière, 6

3421

A VENDRE UN BATEAU A VAPEUR

muni de deux petites machines horizontales, une chaudière système Chevalier, le propulseur système Salomon. Il a 12 mètres de long et 2 mètres de large. On peut le voir, rue Dunois, 31, dans la cour.

3199

GRAND BUREAU CENTRAL

Directeur : M. DEBOS, ex-chef d'institution

7, RUE JEAN-DE-TOURNES, 7, (PRÈS LA PLACE DE LYON)

Remarque bien le nom Debos et le n° 7

PLACEMENT CONTINUÉ DES :

Employés de commerce et d'industrie.

Garçons de magasin.

Garçons limonadiers.

Garçons de peine, etc.

Démousselles de magasin.

Femmes de chambre.

Cuisinières.

Comptes d'enfants.

Filles de la campagne, etc.

2976

L'ATLAS

Compagnie Française d'Assurances sur la Vie, autorisée par décret du Gouvernement.

CAPITAL SOCIAL : 5,000,000

Directeur général : M. Eugène REBOUL

ASSURANCES EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS.

RENTES VIAGÈRES. — ACHATS AU COMPTANT DE

NUUS-PROPRIÉTÉS ET D'USURFITS

Combinaison spéciale de l'ATLAS

Limitant la durée du paiement des primes sans augmentation de prix, et permettant au père de famille d'assurer un patrimoine certain et déterminé à ses héritiers.

Dotations d'enfants. — Assurances mixtes, profitant à l'assuré s'il vit à une époque déterminée.

Participation des assurés à raison de 50 % dans les bénéfices.

S'adresser à la Direction Divisionnaire de la C^{ie} la NATION, 16, place Bellecour, à Lyon.

3292

POUDRE LÉON-MARIE

INSECTICIDE CONTRE LES MITES ET LES ARTES (Déposé)

Préciseuse découverte pour la conservation des Fourrures, Châles, Cachemires, toutes espèces de Lainages; les Laines pour matelas et les Duvels. — Prix du flacon : 2 fr. 50; demi-flacon : 1 fr. 50.

Dépôt gén. Truche et Coulon, r. Bourbon, 22, Lyon, et princ. Epie.

3176

EXCELLENT VIN DE LANGLADE

(Gard)

La barrique de 220 à 225 litres, franco en gare de Lyon, pour 100 francs. Paiement à 60 jours. — La barrique vide, renvoyée franco, est reprise pour 10 francs, si on le désire, ce qui met le vin à environ 40 francs l'hectolitre franco en gare de Lyon.

A 105 francs la barrique, vin de Saint-Gilles, plus fort et plus coloré.

Ecrire à M. Ulysse QUET, négociant et propriétaire, à Nîmes (Gard).

NOTA. — Pour les localités autres que Lyon, l'acheteur paie le congé en plus.

3174

CRÈME

MINÉRALE

CHRÉTIEN

pour BAINS

Employée avec grand succès contre toutes les maladies de la peau : dartres, eczéma, etc., et les affections nerveuses.

Se trouve dans tous les établissements de bains et l'entrepôt général, pharmacie Saint-Joseph, rue Saint-Joseph, 44, Lyon.

3697

UNE COMPAGNIE

d'Assurances demande pour Lyon :

1° UN AGENT PRINCIPAL pour les Assurances sur la vie.

bien posé, de bonne tenue et de bonne éducation, ayant l'expérience et la pratique des Assurances sur la vie, et pouvant justifier de nombreuses et sérieuses relations sur la place de Lyon.

2° UN AGENT PRINCIPAL pour l'Incendie.

d'Assurances et pouvant diriger un service de courtiers.

Appointements fixes et remises. Références de 1^{er} ordre exigées.

On demande aussi des AGENTS GÉNÉRAUX dans le département de la Grèce et sur la Vie.

S'adresser franco, poste restante à Lyon, aux initiales V.R.D.

3148

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE

ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de Marseille pour :

Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les mardis.

Philippeville et Bone, tous les vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.

Cette, 3 départs par semaine.

Départs de Cette pour :

Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.

Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les mardis.

Philippeville et Bone, tous les vendredis.

Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.

Marseille, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :

Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannobière, 54.

Cette, chez M. G. Gaffard aîné, quai de Bosc, 18.

Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12.

Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

2528

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

PARIS DÉP.

Un an... 6 fr.

Six mois... 3 50

Trois mois... 2

ÉDITION DE LUXE

Contenant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.

PARIS DÉP.

Un an... 15 fr.

Six mois... 8

Trois mois... 4 50

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS

Paris, J. BAUDRY, éditeur. — On s'abonne chez H. GEORG, libraire, 65, rue de Lyon, à Lyon.

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition de Lyon.

HÉMATOSINE

DE

Tabourin

Lemaire

Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang.

Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6,33 de fer équivalant à 9,443 de sesquioxide, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.

Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.

(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1872.)

L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel et la matière organique, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable; elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme, épuisement, insomnie, embonpoint, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

3697

PAPIERS PEINTS, MAISON BIOLET & GARDE, 65 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 65 (ANGLE DE LA RUE THOMASSIN)

BOURSE DE PARIS — Vendredi 19 Juin (de midi à 3 h. 1/2)

RENTES ET ACTIONS		Précéd.	Dernier	OBLIGATIONS		Précéd.	Dernier
AU COMPTANT ET A TERME		clôture.	cours			clôture.	cours
3 0/0.....	cpt	59 25	59 25	Tréror. r. 500 int. 20 fr. j. janvier.			
Jouissance janv.	31	59 25	59 27	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j.		232	22
5 0/0 Empr. j. août.	cpt	94 90	94 95	Ville de Paris 1855-60 (500), sept.		435	25
Jouiss. nov.	31	94 92	94 97	V. de Paris 1865 = 500		300	30
5 0/0 Empr. 1872, 141.50 p.	31			V. de Paris 1863 = 400 j. août.		300	30
Jouiss. 1 ^{er} août.	31			V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.		277	27
5 0/0 j. 22 sept.	31	85 90	85 60	Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.			
Banque de France.	31750	3745		Ville de Lille 1860 — avril.		90	
Comptoir d'escompte.	31	560	560	id. id. 1863 — janv.		86	
500 f. j. février.	31	557 50		Ville de Roubaix — janv.			
Credit agricole.	31	435	437 50	V. de Bruxelles 1862, int. 3 fr. mars			
Credit foncier.	31	808 75		V. de Bruxelles 1868, id. janv.			
500 fr. — 250 fr. p.	31			Foncières 4 0/0 — j. novem.		455	40
Société générale alg.	31	385		id. id. 10 — id.		438	40
Cred. indus. 500 fr. — 125 fr.	31	660		id. id. 1863 — id.		438	75
Credit lyonnais.	31	663 75		id. 3 0/0 — id.		432	25
500 fr. — 250 fr. p. j. janv.	31	665	668 75	id. 4 0/0 — id.		430	50
Credit mobilier.	31	272 50	262 50	Communales.....		351 25	31
500 fr. j.	31	275 25	265	id. 5 ^e		72	
Société de Dépôts. j. nov.	31	531 25	550	Alger. 5 0/0 r. à 150 f. j. août.		410	10
Société générale.	31	523 75	522 50	id. 5 0/0 r. — juin.		422	50
500 fr. — 250 fr. p.	31	523 75	524 25	Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.			
Est.	31	450	450 25	Orléans 1843 = 6 0/0 r. 600 fr.			
Paris-Lyon-Méditerran.	31	498 75	500 25	Rouen 47-49, 5 0/0, j.			
500 fr. j. novembre.	31	857 50	857 50	Havre 1854, 5 0/0, septem.			
Midi	31	620	618 75	Lyon 1852-54, 5 0/0, octobre			
Nord	31	1056 25	1057 50	Orléans 1855-54, 5 0/0 janvier.		447 50	44
500 fr. j. juillet.	31		1056 25	Est 5 0/0 r. à 650 fr. j.			
Orléans	31	825	830	Bale 5 0/0, g. p. P.Et. janvier.		481 25	25
500 fr. j. octobre.	31	827 50	827 50	Médit. 5 0/0 g. p. P.Et. janvier.		293 75	25
Ouest	31	535	532 50	Bourbonnais — id.		397 50	50
500 fr. j. octobre	31	720	722 50	Médit. 1852-55, gar. id.		293 25	25
Gaz	31	721 25	722 50	Orléans.....		291 25	25
transatlantique	31	215	215	Nord.....		291 25	25
500 fr. j. juillet	31	407 50	407 50	Victor-Emman.gar. avril.		270 25	27
Canal de Suez	31	410	410	Grand-Central.....		290	25
Suez. — Délégations	31	19 1/4	19 1/4	Genève 1855.....		295	23
Espagne 3 0/0 extérieur	31			Genève 1857.....		295	23
Jouissance juillet	31			Lyon 3 0/0.....		287	28
Italia-Unis 5 0/0	31	67 10	67 50	Lyon fusion.....		287	28
Jouissance novembre.	31	67 30	67 50	Lyon 1866.....		278 25	27
Italia-Unis 5 0/0	31	67 30	67 50	Gen. g. p. P.Et. id.		278	28
Jouissance janv.	31	67 30	67 50	Midi, g. p. P.Etat. id.		275	27
Dette turque 5 0/0	31	46 80	46 50	Est, g. p. P.Etat. id.		275	27
Credit foncier d'Autriche	31	510	508 75	Arden. g. p. l'Etat. juillet.		278	28
500 fr. j. janvier.	31	514 25	513 75	Dauphine, g. p. l'Et. id.		287	28
Credit mob. espagnol.	31	430	433 75	Charentes.....		267 50	27
500 fr. j. janvier	31	430 50	435	Vendée.....		255 50	50
Autrichiens	31	728 75	726 25	Romains.....		176	170
Autrichiens-Lombard	31	315	312 50	Saragosse.....		226 75	25
500 fr. j. janv.	31	316 25	316 25	Pampelune.....		129	122
Nord de l'Espagne	31	130	131	Nord de l'Espagne, octobre		203 75	205
500 fr. — J. Janv. 1865.	31	131 25	132 50	id. rev. var. oct. 71		152 50	153
omain. — J. Oct. 1865.	31	68	67	Portugais.....		238 75	241
				Eaux, int. 45 fr. r. à 500 fr.		435	435
				Gaz parisien, int. 25 fr.		418 75	418
				Trasatlant, int. 25 fr. 500 fr.		460	458
				Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50			
				Foncier suisse 5 0/0.			